VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 22 mars 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, ~~Françoise TARPATAKI~~, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, ~~Jawad TAFRATA~~, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, ~~Marie-Luce SERESSIA~~, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

1.3 Objet : Affaires sociales – Plan de Cohésion sociale 2020-2025 – Approbation de la mise à jour du PCS dans le cadre de la première année de la programmation du Plan

Le Conseil,

Vu les articles L 1122-20, L 1122-26 § 1er et L 1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret du 22 novembre 2018 du Parlement wallon relatif au Plan de Cohésion sociale (PCS) dans les villes et communes de Wallonie ;

Vu la circulaire du 29 novembre 2018 de la ministre des Pouvoir locaux lançant appel à adhésion dans le cadre du prochain PCS 2020-2025 ;

Vu la décision du 7 décembre 2018 du Collège communal d'adhérer au PCS 2020-2025 ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2019 du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 22 novembre 2018 du Parlement wallon relatif au PCS dans les villes et communes de Wallonie ;

Vu la circulaire du 23 janvier 2019 de la ministre des Pouvoir locaux informant de la décision du Gouvernement wallon de reconduire les PCS pour la période 2020-2025 et lançant appel à projets auprès des communes de Wallonie ayant marqué leur adhésion au dispositif ;

Vu l'arrêté du 13 février 2020 du Gouvernement wallon allouant à la Ville d'ANDENNE une subvention annuelle de 182.966,15 euros pour la mise en œuvre du Plan de Cohésion sociale 2020-2024 et ce, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 ;

Vu la décision du 18 mai 2020 du Conseil communal approuvant la décision du Collège du 30 avril 2020 relative à la modification du Plan de Cohésion Sociale pour la programmation 2020-2024 ;

Considérant que le Plan de Cohésion sociale permet à la Ville de développer et de pérenniser de nombreux projets sociaux (Services de Cohésion sociale, SAGEISS, Maison de la Convivialité de SEILLES, Espace public numérique, partenariats avec les ASBL L'Envol et Régie des Quartiers d'Andenne, etc.) ;

Attendu qu'il appartient au Conseil d'approuver le projet de Plan de Cohésion sociale, lequel doit être transmis à la Région wallonne pour le 31 mars 2021 au plus tard ;

Sur proposition du Collège et après en avoir délibéré en séance publique,

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1er :

D'approuver le projet de Plan de Cohésion sociale pour la période 2020-2025, ledit plan faisant partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

De transmettre la présente décision sous format électronique à la Direction de la Cohésion sociale du Service public de Wallonie.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE PRESIDENT,**

R. GOSSIAUX **P. RASQUIN**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE BOURGMESTRE,**

R. GOSSIAUX **C. EERDEKENS**

N/Réf.: SCS/ AL/2020.03.30

Votre correspondant : Adrien LARUELLE

Ligne directe : 085/84.95.72

Actualisation du Plan de Cohésion Sociale de la Ville d'Andenne Année 2021

1. Evaluation de l'année de lancement et actualisation du Plan – Année 2 : 2021

Le 26 janvier 2021, Madame Carole LAPORTE, Responsable des Services de Cohésion sociale, et Monsieur Adrien LARUELLE, Chargé de projet, ont rencontré Madame Laurence DE MEULEMEESTER, Référente de la DICS (Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale) dans le cadre de l'accompagnement du PCS (Plan de Cohésion Sociale) andennais.

L'objectif de cette rencontre était de permettre d'une part de continuer le travail entrepris en 2020 de simplification du PCS andennais par la réduction du nombre de fiches actions présentes au sein du « Tableau de bord du PCS » mais également de formaliser la manière dont les résultats de l'année 2020 devaient apparaitre au sein du Tableau de bord.

Les modifications possibles du Plan de Cohésion sociale : le Tableau de bord du PCS andennais est composé actuellement de 50 fiches actions ; initialement il était composé de 60 fiches, mais suite à une première évaluation de la DICS, 10 fiches ont été retirées du Plan en 2020.

Les raisons qui peuvent pousser à la suppression d'une fiche action sont les suivantes : la fiche action est redondante par rapport à une autre fiche et l'une d'elle est conservée, l'action est devenue obsolète et ne répond plus aux besoins de la population, l'action est prise en charge à 100% par un partenaire et le PCS n'y contribue plus, enfin, un service spécialisé a émergé dont les missions incluent l'action et celle-ci est abandonnée afin de redéployer les forces vives du PCS vers d'autres missions.

Ces différents cas de figure se sont présentés en 2020 lors de l'évaluation annuelle et se présentent à nouveau en 2021.

Depuis le moment de la rédaction du PCS en début d'année 2019, plusieurs nouveaux services ont émergé et se sont renforcés au sein du territoire, notamment : l'Andenn'AMO, l'épicerie sociale du CPAS et le Relais Santé de la Ville d'Andenne.

L'émergence de ces services a impliqué une nouvelle répartition des tâches de chacun : certaines actions de sensibilisation assurées par le PCS ont été prises en charge par l'AMO, certains projets d'actions liées aux préoccupations alimentaires ont été entrepris par l'épicerie sociale et les actions traitant spécifiquement de la santé, imaginées au sein du Tableau de bord du PCS, sont dorénavant prises en charge par le Relais Santé.

Bien que le PCS conserve d'excellentes relations de partenariat avec ces services, son rôle étant limité dans le cadre du développement des actions implique la suppression des actions au sein du tableau de bord si le personnel du PCS ne prend plus part directement à l'action.

Cette dynamique de suppression d'actions n'impliquant pas le personnel du PCS s'inclut dans la volonté de la DICS de simplifier et de rendre plus abordable, pour un maximum de public, le PCS andennais et les actions qu'il développe.

Une particularité de l'année 2020 est bien entendu la crise sanitaire. Cette crise sanitaire a eu un impact important sur les actions du PCS d'Andenne, et a forcément influé sur les actions et les aides qui ont été proposées à la population.

Attendu que de mars à juin et d'octobre à décembre, la majorité des actions se déroulant de manière collective ont été suspendues, et que la dynamique de rencontres, d'échanges et d'entraide est au cœur de la majorité des actions portées par le Plan, une partie considérable de celles-ci n'ont pas pu avoir lieu.

Le formulaire d'évaluation de la DICS qu'est le Tableau de bord ne permet pas de valoriser la manière dont l'ensemble des agents du PCS andennais ont été redéployés de manière à répondre de manière optimale aux besoins de la population dans le cadre du dispositif « Andenne Solidarité ».

Un rapport complet de ces actions a néanmoins été réalisé auprès de la DICS (15/04/2020), par le biais d'un sondage et par le biais d'un rapport d'activités adressé à la référente de la DICS pour Andenne, ainsi que par un second sondage en novembre 2020.

La crise sanitaire a cependant eu un impact important sur l'agencement des nouvelles actions programmées pour cette mouture 2020-2025 : de nombreuses actions n'ont pas pu voir le jour, notamment celles visant à l'organisation d'ateliers, à la création de lieux de rencontres favorisant un lien intergénérationnel, etc.

Certaines actions traditionnelles du PCS ont également été momentanément suspendues, notamment la réalisation d'ateliers collectifs consacrés à la réalisation de CV au sein de la Maison de la Convivialité, et bien d'autres.

De manière globale, la majorité des fiches impliquant une action collective est de facto négative vu que soit les actions ont dû être reportées, soit elles ont été maintenues uniquement durant les périodes où l'accueil du public était possible, soit de janvier à mars et de juillet à octobre.

Enfin, la crise sanitaire ayant été particulièrement éprouvante pour les acteurs de première ligne que sont les agents du Plan de Cohésion sociale, de nombreux départs sont à signaler au sein des agents appartenant au Plan ; aussi ce début d'année 2021 est synonyme de renouveau pour le Plan, avec l'arrivée de nouveaux agents qui œuvreront à la redynamisation du dispositif et au redéploiement des actions prioritaires du PCS andennais.

2. *Modifications apportées au Plan : modification du statut de certaines actions et suppression d'actions*

Dans un premier temps, nous évoquerons les actions ayant subi un changement de statut, cela concerne des actions soit ayant dû être mises en pause en raison de la crise sanitaire, soit d'actions qu'il était prévu d'impulser en 2020 mais n'ayant pu émerger.

Actions « non entamées » : 7 actions

Ces actions sont toutes des actions que la crise sanitaire a rendu impossible à réaliser, de par leur caractère éminemment collectif ou par le fait qu'elles auraient mobilisé des personnes particulièrement à risques, principalement des seniors.

L'action 1.1.02 « Soutien scolaire solidaire » repose sur la création de groupes de bénévoles afin d'encadrer des étudiants du secondaire en situation de décrochage scolaire, or les normes sanitaires proscrivaient la présence des enfants âgés de plus de 12 ans au sein de nos structures et les bénévoles susceptibles d'accompagner les étudiants sont principalement des enseignants retraités, l'action n'a donc pas pu être initiée.

L'action 1.1.03 « Soutien scolaire » repose sur une aide à la réussite du CEB, épreuve ayant été annulée en 2020, d'où le renfort scolaire n'a forcément pas été accentué sur cette épreuve spécifique comme c'était le cas les années précédentes.

L'action 1.3.03 « Coaching/orientation (projet professionnel) va être adaptée en 2021 par le biais de la collaboration avec la Régie des Quartiers d'Andenne, un(e) médiateur/médiatrice social(e) sera en effet présent(e) à Seilles et pourra aider à l'orientation du public.

L'action 3.2.06 « Salon de la Santé » n'a pas pu voir le jour en 2020 suite à la crise sanitaire interdisant ce type d'évènement.

L'action 4.4.03 « Potager collectif » et la 4.4.06 « Poulailler collectif » devraient voir le jour à Seilles sur la durée de la programmation du Plan mais ne sont pas prioritaires à ce jour.

Enfin l'action 5.5.02 « Rencontres dans un lieu de convivialité » étant basée sur la création d'un temps d'échange et de discussion hebdomadaire dans une dynamique intergénérationnelle et autour d'un repas, l'action n'est clairement pas envisageable actuellement.

Action « Suspendue » : 1 action

Le cas de l'action suspendue est un peu différent des actions « non entamées », il s'agit d'une action qui est effectivement mise en place mais qui ne s'intègre pas dans le PCS actuellement.

L'action en question est l'action 1.1.05 « Français Langue Etrangère » : cette action est l'un des axes historiques du PCS andennais, cependant nos services ont la chance de bénéficier de différentes subventions et actuellement le FLE est pris en charge par le biais d'un subside complémentaire.

Ce subside étant octroyé par tranche de deux ans, en cas de non-renouvellement du subside, l'action FLE pourrait reprendre place dans le cadre du PCS, aussi l'action n'est pas abandonnée mais provisoirement mise en suspens afin de renforcer d'autres actions.

Actions « Abandonnées » : 17 actions dont 5 fusions de fiches actions

Si le nombre de 17 actions peut sembler impressionnant, ce chiffre est à nuancer : de nombreuses actions étaient simplement extrêmement similaires les unes aux autres et ont donc été fusionnées, une seule fiche action synthétique remplaçant deux fiches trop détaillées et redondantes (5 fiches).

De nombreuses actions (8 fiches) relevaient également des compétences du SAGEISS et du RESA, deux services qui font parties des Services de cohésion sociale mais dont les missions sont très différentes et sont davantage axées sur la santé aussi bien physique que mentale ; dans le cadre de ces actions les agents du PCS n'ont qu'un rôle de relais, ce qui ne justifie pas l'existence d'une fiche action.

Enfin les trois fiches restantes sont des fiches dont les actions sont dorénavant menées par un autre partenaire, par exemple la fiche action 5.7.06 « Sensibilisation aux risques de harcèlement sur les réseaux sociaux » est dorénavant prise en charge par l'Andenn'AMO qui a fait de la lutte contre le harcèlement l'un de ses axes de travail principal.

Voici les raisons qui justifient la suppression de chaque action :

L'1.3.02 « Salon de l'emploi » : l'organisation de cet évènement est à charge du service emploi de la Ville d'Andenne. La seule contribution du PCS étant dorénavant le relais de l'information et l'apport d'un public extrêmement restreint, la fiche-action n'est plus justifiée.

1.3.04 « Atelier sur le parcours d'insertion » : émergence d'un nouveau service au sein du service emploi de la Ville d'Andenne dont les missions sont similaires et développées en partenariat avec l'Andenn'AMO

2.2.01 « Education des locataires » : cette action est redondante avec celle du service « Qualité Habitat » qui est le service compétent pour ce type de mission et qui assure le "coaching" des locataires.

2.9.01 « Création d'un esprit de solidarité entre voisins » : fusion avec la fiche 5.4.01 « Activités régulières d'intégration collective au sein d'un quartier et renforcement du sentiment d'appartenance » car les actions présentées dans les deux fiches actions étaient similaires.

2.9.02 « Education à la vie communautaire » : fusion avec la fiche 5.1.01 « Facilitation de l'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs en tant que visiteur, spectateur », cette fiche inclut aussi bien la dimension de l'épanouissement social et culturel que le renforcement de la solidarité entre voisins.

3.1.01 « Hygiène (en lien notamment avec la présence d'animaux à domicile » : cette problématique n'est que peu rencontrée et les ateliers "Hygiènes et bien-être" mis en place préalablement par le Relais Santé avec l'appui du PCS ont été stoppés, faute de participants. L'action ne correspond pas aux besoins du public.

3.2.01 « Permanence santé (guichet, information) : la création d'un guichet santé et d'un espace d'accueil spécifique destiné à répondre aux questions des soins de santé est la raison d'être du Relais Santé de la Ville d'Andenne tel que développé depuis 2020.

3.2.04 « Sensibilisation à la santé » : idem

3.3.04 « Médibus » : suite à l'acquisition d'un véhicule partagé en février 2020, le Relais Santé peut désormais devenir un service mobile et l'acquisition d'un Médibus n'est donc plus d'actualité

3.3.06 « Dépistage gratuit » : dorénavant, l'action est portée par le Relais Santé, le SAGEISS et l'asbl Zone T dans le cadre de leurs missions respectives et sans appui du PCS mis à part au niveau du relais de l'information

3.04.01 « Mise en place de technique et ou d'activité de soutien psychologique » : idem, cette action est menée par le SAGEISS sans intervention du PCS

3.5.03 « Hygiène de première ligne » : dorénavant, l'action est portée par le Relais Santé, le SAGEISS et l'asbl Zone T dans le cadre de leurs missions respectives et sans appui du PCS mis à part au niveau du relais de l'information

4.2.03 « Distribution gratuite d'invendus » : fusion avec la fiche 4.3.01 car sa priorité est plus cohérente avec les actions menées : procurer une aide alimentaire tandis que la fiche 4.2.03 est davantage axée sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

4.2.04 « Donnerie alimentaire » : depuis la rédaction du PCS 2020-2025, une épicerie sociale, gérée par le CPAS a été créée et les agents du PCS n'ont qu'un rôle d'intermédiaires entre le service et les usagers.

5.1.02 « Facilitation de la participation à des activités artistiques » : cette faction action est fusionnée avec la fiche action 5.1.01 « Facilitation de l'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs en tant que visiteur, spectateur » car cette dernière est plus généraliste et que la majorité des données reprises sur les deux fiches étaient néanmoins similaires.

5.2.04 « Ateliers/ activités en lien avec le respect de la diversité » : fusion avec la fiche action 5.4.01 «« Activités régulières d'intégration collective au sein d'un quartier et renforcement du sentiment d'appartenance » car c'est dans le cadre des actions développées au sein des quartiers que s'intègrent les actions de sensibilisation.

5.7.06 « Sensibilisation aux risques de harcèlement » : cette mission est dorénavant portée par l'Andenn'AMO.